

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 18 du 10 juin 2009 - 2 pages

Actualité

Stades

BLE TENDRE : fin floraison pour des situations tardives à grain laiteux
ORGE PTPS :
POIS PTPS : 1 à 6 étages de gousses.
FEVEROLE : 2 à 7 étages de gousses.
BETTERAVES : 80% à 100% couverture du sol.
MAIS : 6-10 feuilles.
TOURNESOL : 6-7 paires de feuilles à bouton de 3-5 cm.

Pucerons

Sur **féverole**, les infestations restent modérées avec le plus souvent moins de 10% de pieds porteurs de petites colonies de pucerons noirs (voire des verts). Quelques situations atteignent 15-20% comme à Banthelu (95), Neauphlette (78).

Pour les **pois**, présence de pucerons verts isolés ou de petites colonies sur 5 à 30% des pieds dans certaines parcelles (ex Abbeville la rivière, Boutervilliers-91, Saint Jean les Deux Jumeaux-77..). Le risque s'estompe.

Sur **tournesol**, les pucerons restent présents sur de nombreuses plantes, mais les populations sont modérées. Fin du risque avec l'apparition du bouton floral.

Sur **céréales**, les pucerons sont absents de la plupart des parcelles, et les quelques infestations sur feuilles ne dépassent guère 1 à 3% des pieds, que ce soit sur blé tendre (Ex Janvry, Saint Vrain-91, Bullion-78), blé dur (Ex Guigneville sur Essonne-91), ou orges de printemps (Touquin, Egreville-77). Le risque de nuisibilité diminue avec l'avancement de la maturation.

Sur **betteraves**, apparition de colonies de pucerons noirs dans certaines parcelles (ex Jaulnes-77, Vigny et Haravilliers-95...). Seules les parcelles sans IMPRIMO n'ayant pas atteint la couverture du sol présentent un risque.

Sur **maïs**, quelques pucerons isolés observés (ex Varreddes, Vinantes-77), sans risque pour la culture.

Ravageurs blé.

L'activité des **cécidomyies oranges** n'est restée soutenue que dans l'Essonne et le sud des Yvelines, avec 15 à 50 captures en une semaine. Pas de dégâts signalés pour l'instant.
Les dégâts de **tordeuses** sont en revanche visibles (épi blanc avec tige coupée, grains rongés). Les **tenthrèdes** que l'on peut voir dans certaines parcelles, ne semblent pas occasionner de dégâts sur les épis.

Tordeuses pois

Le profil de cette année est celui d'une année moyenne comme l'an dernier. Les cumuls atteignent ou dépassent les 100 tordeuses dans la plupart des sites de l'Essonne, des Yvelines et du Val d'Oise, mais pas en Seine et Marne.

Bruche féverole

Après les journées fraiches et humides actuelles, retour de conditions favorables aux bruches en fin de semaine.

En bref

Betterave

Quelques chenilles de **teignes** commencent à s'observer (ex Méréville-91) ainsi que des dégâts de **noctuelles**.

Augmentation des symptômes de **pégomyies** dans l'Essonne (ex Abbeville la rivière, Courdimanche sur Essonne, Méréville) et le sud des Yvelines (Ex Saint Martin de Brethencourt) avec 20 à 30% de plantes présentant une feuille touchée au moins.

Rappel des seuils :
10% de plantes porteuses d'asticots de teigne,
50% de plantes avec des perforations pour les noctuelles.
10% de plantes avec des mines de pégomyies.

Maladies

La rouille n'est toujours pas observée sur **féverole**.

Les conditions actuelles sont favorables au botrytis sur **pois**, ainsi qu'au sclérotinia dans les situa-

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Service Régional de l'Alimentation
ILE DE FRANCE
18 avenue Carnot
94234 CACHAN
Tél : 01.41.24.18.00
Fax : 01.41.24.18.32

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : S. HOFFERER

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2009 :
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

P25

tions à risque (rotations courtes avec colza et pois). Des apothécies sont encore observées.

Pour les **blés**, le risque fusariose s'éloigne avec la fin de la floraison. On note parfois la présence de septoriose sur les F1, avec un faciès plus ou moins typique. Plusieurs hypothèses sont étudiées.

Sur **colza,** les symptomes de sclérotinia sur tiges commencent à s'observer dans les témoins.

Enfin sur **lin,** pas d'oïdium observé.

Pyrale maïs

Le taux de nymphose progresse lentement, et atteint 20%.
Les toutes premières pyrales ont été piégées dans les Yvelines (Magnanville et Garancières).
La pose des trichogrammes est à envisager en début de semaine prochaine pour les premiers.

Résistances

La septoriose du blé continue d'évoluer

(communiqué INRA-BIOGER / P. LEROUX et A.S. WALKER du 2 / 06 / 09)

La lutte chimique contre la septoriose du blé fait largement appel aux IDM (inhibiteurs de la 14alpha-déméthylation des stérols). Cette classe d'inhibiteurs de la biosynthèse des stérols comporte de nombreux triazoles (ex cyproconazole, epoxiconazole, propiconazole, tebuconazole,..), un imidazole (le prochloraz) et une triazolinethione (le prothioconazole).
La surveillance des populations de Septoria tritici, réalisée par l'INRA au sein de l'UMR Bioger-CPP, a montré une évolution quantitative de la résistance aux IDM avec, au début des années 1990, la sélection de souches faiblement résistantes (TriLR) puis, au début des années 2000, celle de souches moyennement résistantes (TriMR) qui sont actuellement dominantes sur tout le territoire français.
Concernant les prélèvement réalisés en 2008 après l'épiaison et en 2009 avant les traitements, **ils révèlent la présence de souches fortement résistantes aux IDM (TriHR).** Ces souches TriHR ont été décelées dans 3,5% des échantillons analysés et leurs fréquences, au sein des populations, étaient généralement inférieures à 5%.
Jusqu'à maintenant la quarantaine de sites positifs identifiés se trouvent en Bretagne, Normandie, Ile de France, Centre, Pas de Calais, Picardie, Bourgogne, et Lorraine. Dans les essais de laboratoire, ces souches TriHR, qui sont résistantes à tous les IDM, possèdent un profil de résistance croisée similaire à celui des souches TriMR de type TriR6, mais avec des facteurs de résistance 2,5 à 10 fois supérieurs selon les IDM. Par ailleurs, ces souches TriHR présentent une sensibilité réduite vis-à-vis d'autres types de fongicides.
Le monitoring en cours permettra de suivre l'évolution en cours de ces souches TriHR et de déterminer les pressions sélectives exercées par les traitements. En outre, l'impact sur l'efficacité au champ des fongicides sera évaluée dans les essais mis en place par les divers partenaires impliqués dans la lutte chimique en céréaliculture. L'ensemble de ces informations sera utilisé pour proposer des aménagements éventuels dans les stratégies de lutte contre la septoriose du blé.

Rhynchosporiose

Un premier cas de résistance de la rhynchosporiose de l'orge aux fongicides de la famille des QoI (strobilurines) a été détecté en 2008 dans le nord de la France selon le FRAC (groupe européen sur les résistances fongicides). L'échantillon contenait à une faible intensité la mutation G143. Les autres échantillons collectés en France, au Royaume Uni, en Irlande, en Allemagne et en Pologne sont sensibles à cette famille.

Réglementation

Avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques contenant les substances triflumuron et napropamide (J.O. du 5/6/09)

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 253-1 à L. 253-17 du code rural relatifs à la mise sur le marché des produits antiparasitaires à usage agricole, en application des décisions de la Commission n° 2009/241/CE du 16 mars 2009, le ministre de l'agriculture et de la pêche décide du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active **triflumuron** pour tous les usages agricoles et non agricoles. Les dates de retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

RETRAIT AMM au plus tard le	DATE LIMITE D'ÉCOULEMENT des stocks à la distribution (*)	DATE LIMITE D'ÉCOULEMENT des stocks à l'utilisation (*)
16 septembre 2009	15 mars 2010	16 septembre 2010

Les retraits des spécialités à base de triflumuron sont effectués dans les conditions suivantes :

Les dates limites d'écoulement des stocks et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active triflumuron sont indiquées dans le tableau ci-après :

Les décisions individuelles de retrait d'autorisation de mise sur le marché de chaque produit sont notifiées aux sociétés détentrices.

Les spécialités concernées, détenues par les distributeurs après la date limite de commercialisation, et par les utilisateurs après la date limite d'utilisation sont des déchets. Le détenteur de ces déchets est responsable de leur élimination et est tenu de procéder à leur élimination conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Concernant la substance active **napropamide**, l'application de la décision n° 2008/902/CE de la Commission du 7 novembre 2008 de non-inscription de cette substance active a été temporairement suspendue par ordre du 28 avril 2009 du président du tribunal de première instance des Communautés européennes (affaire T-95/09R) jusqu'au 7 mai 2010 ou, alternativement, jusqu'au jugement final.

Ainsi, l'application des dispositions relatives à cette substance active décrites dans l'avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques du 3 février 2009 (NOR : AGRG0902055V) a été provisoirement suspendue. Les autorités françaises tireront toutes les conséquences de l'arrêt final de la Cour de justice européenne.